

Adresse de la garde nationale d'Hesdin, lors de la séance du 23 janvier 1790 au soir

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la garde nationale d'Hesdin, lors de la séance du 23 janvier 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 294;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5628_t1_0294_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2020

qui voudraient encore former des associations contraires aux principes de l'égalité et de la Constitution.

Parmi ces adresses, celle de la ville de Riom, celle de la ville d'Hesdin et celle de la garde nationale de Montpellier ont particulièrement fixé l'attention et mérité les applaudissements de l'Assemblée, qui en a ordonné l'impression ainsi qu'il suit :

Adresse des officiers municipaux et du comité provisoire adjoint de la ville de Riom.

» Nosseigneurs,

» Ce n'est pas sans se faire violence que la ville de Riom, retenue par la crainte de dérober à la félicité publique des moments bien précieux, s'est réduite, depuis son adhésion du mois de juin dernier, à admirer dans un silence respectueux, tous les monuments de votre sagesse et de votre gloire, et d'exécuter avec la grande exactitude tous les décrets émanés de votre auguste Assemblée, auxquels cette ville sera toujours soumise et fidèle.

« Mais, à la veille de goûter les premiers fruits de vos travaux glorieux, le désir de vous témoigner sa reconnaissance l'emporte aujourd'hui sur toute autre considération.

« Oui, Nosseigneurs, nous allons jurer d'être toujours fidèles à la constitution qui va régénérer la France, à la loi qui assure notre bonheur, et au Roi qui mérite tout notre amour. Il n'est personne parmi nous qui n'ait déjà fait ce serment dans son cœur, personne qui ne sente les grands biens que nous allons devoir à votre zèle et à votre courage.

« Nous sommes encore un instant les organes de nos concitoyens, et nous voulons employer ces derniers moments de notre ministère comme nous employerons tous les jours de notre vie, à bénir ceux que nous regardons comme les sauveurs de la patrie.

« Nous nous sommes empressés de seconder en tout les vues de l'Assemblée nationale; tous ses décrets sont consignés dans nos registres, et tous ont été exécutés fidèlement. Notre contribution patriotique s'élève déjà à plus de 52,000 livres, et les déclarations seraient sans doute plus nombreuses, si la plupart de nos concitoyens, incertains sur leur sort, ne se trouvaient arrêtés par la crainte de ne pouvoir à l'avenir remplir les engagements que leur zèle leur ferait contracter aujourd'hui.

« La ville de Riom aurait pu peut-être prétendre à vous intéresser, en vous représentant qu'elle perd tous les établissements par lesquels elle subsiste; et si elle ne vous a pas entretenus de ses craintes, elle vous a donné une preuve de son patriotisme et de son entière confiance dans l'esprit de justice et de sagesse qui dicte vos résolutions. La justice vous porte, Nosseigneurs, à dédommager ceux de qui le bien public exige des sacrifices; la sagesse vous engage à distribuer également tous les avantages : voilà les motifs de notre sécurité.

« Daignez, Nosseigneurs, agréer l'hommage de notre reconnaissance, de notre fidélité et de notre respect. »

Arrêté de la garde nationale d'Hesdin.

« Nous, commandant et officiers de la garde nationale d'Hesdin, considérant que la gloire de

cette province et le bonheur de ses habitants sont spécialement attachés à l'abolition des privilèges; que tout citoyen est intéressé à les abhorrer, comme émanés d'un régime odieux et diamétralement opposé aux droits sacrés de l'homme, qui servent aujourd'hui de base à la nouvelle Constitution;

« Considérant qu'au mépris de la loi, de la nation et de la liberté individuelle, l'aristocratie, notamment dans les provinces belgiques, cherche à renaître de ses propres cendres, pour protester contre les décrets de l'Assemblée nationale, et maintenir ses privilèges;

« Considérant que cette foule prodigieuse de libelles dont les ennemis de la Constitution nous inondent, n'est qu'une tentative faite sur l'esprit du peuple pour le séduire, le tromper sur ses vrais intérêts, et l'engager à défendre les anciens abus dont il a été si longtemps la victime;

« Qu'il est de notre devoir, tandis que les vrais patriotes offrent de verser leur sang pour cimenter la régénération de l'empire, d'arrêter jusqu'à la source même, une contagion si désastreuse;

« Que notre intérêt personnel, si l'amour pur de la patrie n'était pas notre premier sentiment, se trouve lié aux efforts que nous devons faire pour préserver le peuple des prestiges de la calomnie qui cherche à séduire sous les dehors trompeurs d'un zèle religieux, et des tentatives de l'ambition qui voudrait profiter de sa faiblesse ou de sa crédule ignorance pour le retenir dans ses chaînes;

« Avons arrêté et arrêtons d'inviter tous les bons citoyens de s'unir fraternellement à nous, pour nous consacrer ensemble à la défense de l'Etat; en conséquence, NOUS JURONS, à la face du ciel, que nous invoquons pour le soutien d'une si sainte et si juste cause, de nous prêter un mutuel secours pour déconcerter les manœuvres criminelles de ceux qui tenteraient, par quelque moyen que ce fût, de s'opposer à l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le Roi, et notamment à l'établissement prochain des administrations provinciales et municipales; et afin que notre vif amour pour notre auguste monarque, notre entière et inviolable adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale soient connus de tous les bons patriotes, il a été unanimement arrêté que la présente déclaration sera imprimée, lue et publiée, en présence de tous les volontaires de notre garde nationale assemblés et convoqués à cet effet; et qu'un exemplaire sera adressé aux représentants de la nation, ainsi qu'à toutes les milices nationales des provinces belgiques. »

A Hesdin, le 12 janvier 1790.

Adresse de la garde nationale de Montpellier.

« Nosseigneurs,

« Armés pour la défense de nos foyers, le prix de nos travaux est la paix dont nous jouissons : défenseurs de la cause du patriotisme et de la liberté, nous avons éloigné de nos murs les désordres de la licence et les troubles de l'anarchie; rangés sous l'étendard sacré de la patrie, nous avons confondu les complots odieux des ennemis du bien public, qui semaient partout leurs insinuations perfides. Les difficultés ont accru notre constance; pleins de confiance dans la sagesse de vos décrets, nous avons senti que la régénération si nécessaire de l'Etat, ne pouvait s'opérer qu'au